

Commune de Chastre
Réunion n° 1 de la CCATM du 14/04/2022
Procès-verbal

Présences :

Présidente :		Présent(e)s		Absent(e)s	
MASSON Muriel	X				
Quart communal effectif :		Quart communal suppléant :			
CARDOEN Frédéric	X		LEFRANCO Bérengère	X	
BABOUHOT Philippe	X		FERRIERE Anne		X
Membres effectifs :		Membres suppléants :			
DECELLE Jean-Pierre	X		BERNARD Jean-Luc	X	
MORLOT Virginie	X		LEFEVRE Damien		X
NAVEZ Vincent	X		MICHELS Eric	X	
DEBRAS Florent	X		HELSEN Olivier		X
VERJANS Benoît	X		HINCHCLIFFE Clive		X
GERARD Jean-Paul	X		LACROIX Marc		X
Présence voix consultatives :					
HAGE Sabine	X				
COLIN Stéphane	X				
THIRY Jean-Marie	X				
CHAMPAGNE Thierry	X				

Note préalable : le présent procès-verbal est rédigé en séance, au fur et à mesure des débats.

1°) Débrief sur notre réunion du 14/12/2021 – approbation du PV - Guide communal d’urbanisme

Présentation de Mesdames Françoise Briot et Muriel Le Clerq du SPW Direction de l’Aménagement Local
Remarque sur le SDC : en 2026 (18 ans à pd son entrée en vigueur), il pourra être considéré que ses objectifs sont obsolètes.

Il est demandé au service urbanisme de prendre les renseignements sur les procédures et les risques d’impacts de révision de SDC et de création d’un nouveau schéma.

Comme le GCU est complémentaire au SDC, il doit normalement être étudié en parallèle du SDC.

Enfin, comme conseillé, des fiches de bonnes pratiques ou des recommandations peuvent être présentées au Collège sur des thèmes circonscrits. Ces fiches ou recommandations seront de bonnes bases pour l’élaboration/révision du SDC et du GCU. En outre, elles pourront être utilisées directement pour bonne information des candidats bâtisseurs et comme outil de décision au service urbanisme.

2°) Avis sur le projet éolien d’Aspiravi qui est relancé

Dans nos échanges, il est spécialement demandé aux participants de s’en tenir aux arguments liés à l’aménagement du territoire.

- 1^{er} permis délivré par le ministre Henry en 2011 – annulé par arrêt conseil d’état en 2011
- 2^{ème} permis délivré par le ministre Henry en 2012 – annulé par le conseil d’état en 2013
- 3^{ème} permis délivré par le ministre Henry en 2013 – annulé par le conseil d’état en 2014
- 4^{ème} permis délivré par le ministre Henry en 2014 – annulé par le conseil d’état en 2022

Présentation, pour information, l’avis donné par la CCATM en 2014 et l’avis de la CCEC du 10 avril 2022.

Eléments relevés :

- Impact visuel : le photomontage ne permet pas d’avoir une impression de la réalité
- Impact bruit
- Coulants d’eau/inondation (v. carte) : 5 des 6 éoliennes ont le pied sur un coulant d’eau
- 1 éolienne représente ± 14 ares minéralisés

- Complément d'études : manque de motivation pour l'implantation en un autre endroit (d'autres sites existent sur et à proximité de la commune)
- Hauteur et perception (pt de vue altimétrie jusqu'à 167 m) : non perçu au photomontage
- Calculs des rapports hauteur/distance : v. tableau pré-analyse ci-annexé – le projet n'est pas approprié
- Quid évolution de la technologie depuis 2011 (moins mât produisant plus de GWh avec moins de nuisances)

Le projet, sur son aspect aménagement du territoire, est soumis au vote avec les résultats suivants :

Pour : 2

Contre : 7

L'avis de la CCATM est défavorable sur le projet tel que présenté.

3°) CCEC - Groupe de travail "Energies" - Propositions de recommandations : v. en attaché et présentation par Benoît Verjans

Constitution d'un groupe de travail : Jean-Paul Gerard ; Florent Debras ; Muriel Masson

Objectif : relecture pour avis définitif à la prochaine CCATM

4°) Retour d'informations éventuel des dossiers à suivre :

- Permis de la voirie (projet Gare) : il a été introduit et la CCATM devra donner son avis. Il est pour l'instant déclaré incomplet (par le FD).
- Permis Eckelmans : la RW a demandé des plans modificatifs

5°) Fixation prochaine réunion CCATM : 10 mai 2022 à 19 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h12.

Secrétaire,
S. Hage

Présidente,
M. Masson